

**ENTREPRISES
DU NEGOCE DE MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
ET DE NÉGOCE DE BOIS**

CONTRIBUTIONS		TRANCHE D'EFFECTIF	
		Moins de 11 salariés	Plus de 11
CONTRIBUTION UNIQUE	Formation Professionnelle*	0,55%	1%
	Taxe d'Apprentissage*	0,68%*	
1% CPF CDD		1% <i>(uniquement pour les entreprises employant des CDD)</i>	
CSA		Taux variables <i>(uniquement pour les entreprises de 250 salariés et +)</i>	
CONTRIBUTION VOLONTAIRE			En fonction de vos besoins

% de la masse salariale 2021 des entreprises

*87% à Constructys soit 0,5916% et 13% directement aux établissements bénéficiaires.
Pour les établissements situés en alsace Moselle le taux est de 0,44% (100% de versement à Constructys)

* Les entreprises qui ont franchi le seuil des 11 salariés en 2017 sont assujetties au taux de 0,90%
Les entreprises qui ont franchi le seuil des 11 salariés en 2018,2019, 2020 ou 2021 sont assujetties au taux de 0,55%

Les contributions Taxe d'apprentissage et CSA ne sont pas soumises à TVA